

# Cavete concernant meinhausarzt.ch et les éditions Printus Verlag SA: et de trois!

*Hanspeter Kuhn, avocat,  
secrétaire général adjoint*

Les éditions Printus ne lâchent pas encore prise en ce qui concerne leur soi-disant «Annuaire des médecins 2006». Plusieurs membres du corps médical ont reçu ces derniers jours une sommation de paiement de la société de recouvrement DEBI CONTROL GmbH (société à responsabilité limitée). En revanche, nous n'avons pas, pour l'heure, entendu dire que lesdites éditions auraient engagé une poursuite contre un médecin.

Voici, en résumé, ce que nous recommandons à celles et ceux qui se sont vus adresser une sommation de paiement par la DEBI CONTROL GmbH (état lors du bouclage de la rédaction):

- Envoyez à nouveau une lettre recommandée aux Editions Printus – avec copie à la société de recouvrement (qui selon le registre du commerce appartient aux mêmes personnes principales) –, avec par exemple la teneur suivante: *«Je maintiens mon point de vue: il y a erreur essentielle et tromperie, le contrat est inva-*

*lide et/ou ne me lie pas. A titre de précaution, je résilie par la même occasion tout maintien ou renouvellement de mon inscription dans votre «Annuaire des médecins».*»

- Lorsque vous recevez un commandement de payer, *formez immédiatement opposition*. Vous pouvez former opposition lors de la réception du commandement de payer auprès du préposé aux poursuites, ou sinon dans les dix jours auprès de l'office des poursuites.
- *Eventuelles démarches à venir*: au cas où les éditions Printus tenteraient de demander la mainlevée de l'opposition, nous vous invitons à consulter à nouveau notre site internet.

Vous trouverez nos recommandations mises à jour sur le site internet de la FMH ([www.fmh.ch](http://www.fmh.ch)); accès direct aux «documents Printus» à partir de la page d'accueil).

Correspondance:  
Service juridique de la FMH  
Elfenstrasse 18  
CH-3000 Berne 15  
Tél. 031 359 11 11  
Fax 031 359 11 12  
[lex@fmh.ch](mailto:lex@fmh.ch)